

Points forts.

01

De la Polynésie française

ÉTUDES



INSTITUT
DE LA
STATISTIQUE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
39 % PLUS CHÈRE
QUE LA MÉTROPOLE



En mars 2016, les prix à la consommation sont 39 % plus élevés en Polynésie française qu'en France métropolitaine, un écart supérieur à celui de 2010 (+ 26 %).

Pour un ménage métropolitain s'installant sur le territoire polynésien sans modifier ses habitudes de consommation, les prix lui apparaîtront 55 % plus élevés qu'en métropole (51 % en 2010). Ces écarts de prix s'expliquent essentiellement par la cherté des produits alimentaires et du logement. Cette comparaison géographique des prix de biens et services est fondée sur la comparaison du coût d'un panier de consommation de référence.

La Polynésie française

39 % plus chère que la métropole

En mars 2016, le niveau général des prix à la consommation en Polynésie française est supérieur de 39 % à celui de la métropole. Ce chiffre est une mesure synthétique des différences de niveaux de prix entre la France métropolitaine et la Polynésie française. Il tient compte des habitudes de consommation à la fois des ménages métropolitains et polynésiens puisque les modes de vie sont différents selon les territoires.

Si les modes de vie restaient identiques, les ménages métropolitains qui consommeraient en Polynésie française en conservant leurs habitudes de consommation seraient confrontés à un niveau des prix plus élevé de 55 %. À l'inverse, pour les ménages polynésiens s'installant en France métropolitaine et gardant leur mode de vie, le niveau des prix serait inférieur de 19 %.

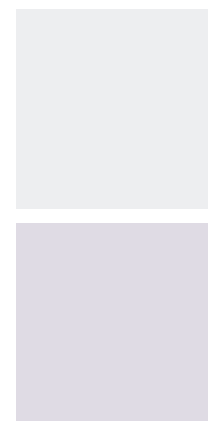
Ces visions extrêmes doivent être atténuées car en changeant de territoire, le métropolitain ou le polynésien adaptera sa consommation en fonction de l'offre de produits et des prix associés. C'est cette adaptation que l'on approche par une méthode statistique au travers d'un indice unique et synthétique : l'indice de FISHER¹. Il combine deux mesures : celle du différentiel de prix d'un métropolitain en Outre-mer (55 %) et celle d'un ultra-marin en métropole (- 19 %).

SE LOGER ET SE NOURRIR SONT LES PRINCIPALES SOURCES D'ÉCART DE PRIX

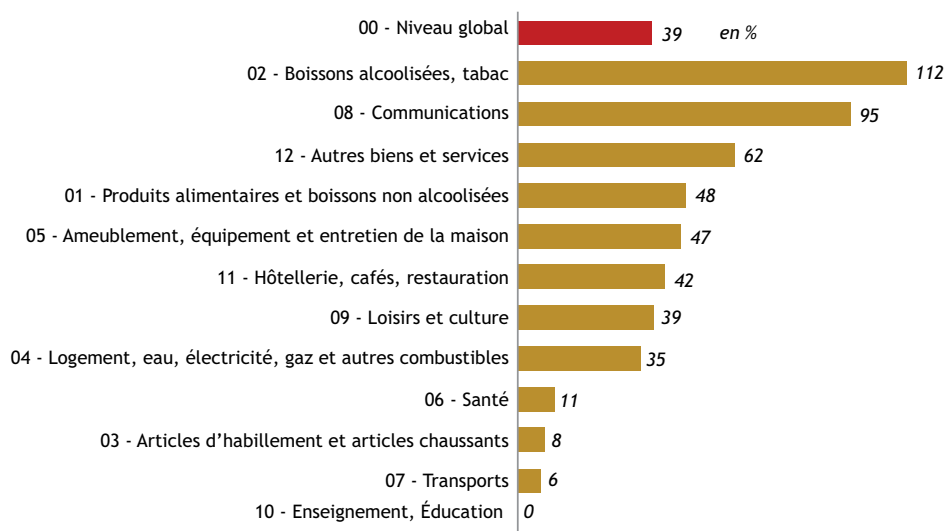
Les principales contributions aux écarts de prix viennent des produits alimentaires et boissons non alcoolisées (12 points), du logement (6 points) et des autres biens et services (4,5 points), plus particulièrement des assurances.

Ainsi, sur les produits alimentaires et boissons non alcoolisées, l'indice de Fisher mesure un écart de prix de 48 % en Polynésie française, relativement à la métropole. Il est de 35 % pour le logement et de 62 % pour les autres biens et services. La différence de classement des divisions de la COICOP entre les contributions aux écarts de prix et les écarts eux-mêmes, tient au niveau de pondération du poste de dépense concerné dans le panier de consommation.

¹ : cf le chapitre consacré à la méthodologie pour plus de renseignements.

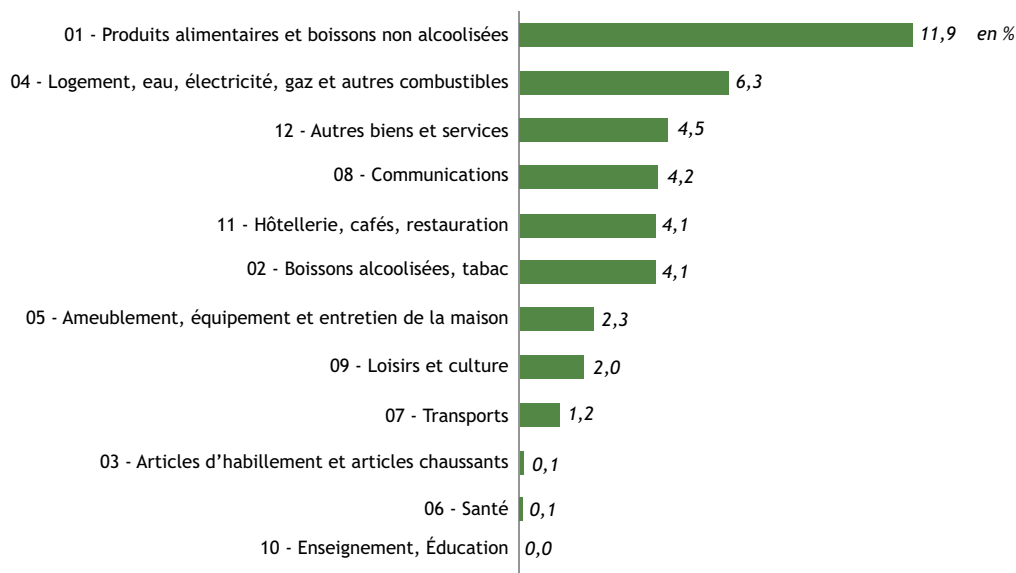


**Graph.1 - INDICES SYNTHÉTIQUES DE FISHER PAR DIVISION DE LA COICOP
(PANIER DE CONSOMMATION DE RÉFÉRENCE MÉTROPOLITAIN)**



Sources : Insee - ISPF.

**Graph.2 - CONTRIBUTIONS EN POINTS DES DIVISIONS DE LA COICOP
À L'ÉVOLUTION DE L'INDICE SYNTHÉTIQUE DE FISHER
(PANIER DE CONSOMMATION DE RÉFÉRENCE MÉTROPOLITAIN)**



Sources : Insee - ISPF.

L'indice synthétique de FISHER permet des comparaisons entre les territoires, il ne fait pas référence à un comportement de consommation identifié, il représente davantage une consommation à mi-chemin entre deux territoires. Pour cela, l'analyse des résultats se focalise par la suite sur : les dépenses d'un métropolitain consommant en territoire ultra-marin avec ses habitudes de consommation et, sur les dépenses d'un ultra-marin consommant en métropole, lui aussi avec son mode de consommation. La problématique d'écart de prix entre collectivités d'outre-mer et métropole est principalement liée à la perception de vie chère en outre-mer. C'est pourquoi l'étude des dépenses d'un métropolitain en collectivité d'outre-mer est en général retenue dans la suite de l'analyse. Elle ne peut être considérée comme une estimation des parités de pouvoir d'achat qui nécessiterait le calcul des revenus disponibles.

UN ÉCART DE PRIX PLUS FORT POUR LES MÉTROPOLITAINS CONFRONTÉS AUX PRIX POLYNÉSIENS

Les écarts de prix entre territoires sont plus grands du point de vue d'un ménage métropolitain que de celui d'un ménage ultra-marin. S'il gardait son mode de vie, un ménage de France métropolitaine augmenterait son budget de 55 % en Polynésie française. Comparativement, ce même budget augmenterait de 16 % en Guyane, de 17 % en Martinique et Guadeloupe et de 11 % à La Réunion. En revanche, le budget de consommation d'un ménage polynésien serait moindre de 19 % s'il vivait en France métropolitaine en gardant ses habitudes de consommation. Son budget serait en moyenne inférieur de 7 % s'il était originaire de la Guyane, de la Martinique ou de la Guadeloupe. Il serait inférieur de 4 % s'il était originaire de La Réunion.

Quel que soit le territoire d'outre-mer, l'**alimentaire** présente le plus fort écart de prix. Cet écart est de 81 % en Polynésie française, alors qu'il est de 48 % en Martinique, 42 % en Guadeloupe, 45 % en Guyane et 37 % à La Réunion.

Les prix des **boissons alcoolisées et tabacs** sont plus importants dans l'outre-mer qu'en métropole. L'écart atteint 142 % en Polynésie française et a progressé depuis 2010 (104 %). Cette évolution est pour partie liée aux taxes sur les sucres, les alcools et les tabacs mises en place après 2010. L'écart le plus élevé dans les DOM s'élève à 32 % pour la Martinique et La Réunion.

Tab. 1 - RÉSULTATS SYNTHÉTIQUES DE LA COMPARAISON SPATIALE DES PRIX

Rubrique	Polynésie / Métropole ¹		Métropole / Polynésie ²		Croisement (FISHER) ³		Contribution en points au FISHER	
	A	2010	B	2010	C	2010	2016	2010
Unité :	%		%		%		%	
00 - Niveau global	55	51	- 19	- 5	39	26	39	26
01 - Prod. Alim. / boissons non alcoolisées	81	75	- 18	- 11	48	40	7	5
02 - Boissons alcoolisées, tabac	142	104	- 46	- 49	112	99	4	3
03 - Articles d'habillement et articles chaussants	21	63	4	- 17	8	40	0	2
04 - Logement, eau, électricité, gaz etc...	48	46	- 19	3	35	19	5	2
05 - Ameublement, équip. et entret. de la maison	55	64	- 28	- 31	47	54	2	3
06 - Santé	18	36	- 3	- 29	11	39	1	3
07 - Transports	4	25	- 9	- 9	6	17	1	2
08 - Communications	155	25	- 33	17	95	3	3	0
09 - Loisirs et culture	60	60	- 17	97	39	- 10	3	-1
10 - Enseignement, Éducation ⁴	0	-	0	0	0	0	0	0
11 - Hôtellerie, cafés, restauration	58	37	- 22	- 10	42	23	3	1
12 - Autres biens et services	79	54	- 32	- 43	62	64	9	5
0A - Niveau global hors loyers	55	49	- 18	0	37	22		

Sources : Insee - ISPF.

Grille de lecture tableau 1 :

une première approche permet de mesurer la variation du budget de consommation d'un ménage métropolitain qui vivrait en Polynésie française tout en conservant ses habitudes de consommation métropolitaines (Polynésie / Métropole). La seconde cherche à mesurer de combien augmenterait ou diminuerait le coût du panier de consommation d'un ménage polynésien s'il achetait ses produits aux prix pratiqués en France métropolitaine (Métropole / Polynésie). Le croisement de ces deux mesures s'effectue par le biais de l'indice de FISHER, qui permet d'estimer l'écart de prix après adaptation des structures de consommation (Croisement (FISHER)). Ainsi, (A) Un métropolitain qui consommerait avec sa structure de consommation en Polynésie française percevrait les prix 55 % plus élevés. (B) Un polynésien qui consommerait avec sa structure de consommation en métropole percevrait les prix 19 % plus bas. (C) Après adaptation de sa structure de consommation aux prix polynésiens, un métropolitain continuerait à percevoir les prix 39 % plus élevés.

1 : différentiel de prix avec structure de consommation métropolitaine.

2 : différentiel de prix avec structure de consommation polynésienne.

3 : voir note méthodologique.

4 : en 2010, la division Enseignement - Éducation a été exclue du champ de la comparaison.

Tab.2 - RÉSULTATS DE LA COMPARAISON SPATIALE DES PRIX SUR LES TERRITOIRES ULTRA-MARINS

Poste budgétaire	Polynésie française		Martinique*		Guadeloupe*		Guyane*		La Réunion*	
	PF/ME	ME/PF	MA/ME	ME/MA	GUA/ME	ME/GUA	GUY/ME	ME/GUY	RE/ME	ME/RE
Unité :	%		%		%		%		%	
00 - Niveau global	55	- 19	17	- 7	17	- 8	16	- 7	11	- 4
01 - Prod. Alim. / boissons non alcoolisées	81	- 18	48	- 23	42	- 20	45	- 19	37	- 17
02 - Boissons alcoolisées et tabac	142	- 46	32	- 10	23	- 2	6	5	32	- 17
03 - Habillement et chaussures	21	4	8	- 2	13	- 9	3	4	5	0
04 - Logement, eau, gaz, électricité...	48	- 19	5	0	3	7	5	- 2	- 2	7
05 - Ameublement / entret. de la maison	55	- 28	17	- 12	15	- 7	18	- 9	5	0
06 - Santé	18	- 3	16	- 12	19	- 16	17	- 13	15	- 10
07 - Transports	4	- 9	- 1	9	3	0	5	1	- 4	5
08 - Communications	155	- 33	37	- 21	37	- 22	40	- 22	18	- 13
09 - Loisirs et culture	60	- 17	9	2	12	- 1	11	4	6	6
10 - Enseignement, Éducation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
11 - Hôtellerie, cafés, restauration	58	- 22	6	- 3	3	0	11	- 6	- 1	5
12 - Autres biens et services	79	- 32	23	- 15	27	- 12	18	- 12	15	- 10

Sources : Insee - ISPF.

Grille de lecture tableau 2 :

la première colonne correspond à la perception du différentiel de prix par un métropolitain confronté avec sa structure de consommation aux prix ultra marins. La seconde colonne correspond à la perception du différentiel de prix par un ultra marin avec sa structure de consommation confronté aux prix métropolitains.

* : mars 2015. Les résultats pour la Polynésie française en mars 2016 sont très voisins de ceux de 2015, compte tenu de la faiblesse de l'inflation.

5

En ce qui concerne le **logement**, l'écart de prix avec la métropole atteint 48 %. La Polynésie française se distingue des départements ultra-marins où l'écart est moindre. Il est de 5 % en Martinique, 3 % en Guadeloupe, 5 % en Guyane et de - 2 % à La Réunion.

Les tarifs des **communications** présentent un écart de prix de 155 %, mais surtout 5 points de contribution au différentiel total. Ceci s'explique par le poids budgétaire relativement faible des communications dans le budget global. L'écart de prix est l'un des plus importants entre les départements d'outre-mer et la métropole. Il passe de 18 % à La Réunion à 40 % en Guyane. En 2010, en Polynésie française, l'écart de prix était de 25 %. Le différentiel observé entre 2010 et 2016 provient également d'une meilleure prise en compte, en 2016, des différences de qualité de prestation, notamment sur les services de connexion internet (voir encadré). On peut estimer à un 1,3 point l'impact global de cet effet qualité sur le résultat global.

Les communications et l'accès internet

Il n'est pas toujours possible de trouver, en Polynésie française, des offres comparables aux offres proposées en métropole, et ce, pour plusieurs raisons.

En ce qui concerne Internet :

- En métropole, l'offre d'accès à internet est toujours couplée avec la disposition d'une ligne de téléphonie fixe via internet. Parfois, l'offre inclut également l'accès à plus d'une centaine de chaînes de télévision.
- En métropole, le débit internet est très généralement plus élevé qu'en Polynésie française. Seule une offre maximale de quelques dizaines de Mo/s est disponible en Polynésie française.

En ce qui concerne les communications :

- Les forfaits illimités n'existent pas en Polynésie française.
- La gratuité des SMS en métropole ne peut être comparée avec des offres équivalentes en Polynésie française.

La comparaison portant sur des produits de qualité comparable, les offres polynésiennes ont été ajustées à ce qu'elles coûteraient dans le cadre de l'offre de services métropolitains (débit comparable, communication téléphonique illimitée, accès à un bouquet de chaînes de télévision etc.). Cet ajustement en qualité explique pour beaucoup l'écart de prix sur le poste communication. Le différentiel présenté entre la France métropolitaine et la Polynésie française est donc en partie un différentiel de rapport qualité/prix.

Dans les **transports**, l'écart de prix entre la métropole et la Polynésie française est de 4 %, il était de 25 % en 2010. La situation de la Polynésie française est voisine de celle de la Guyane (5 %), mais différente de celle des autres départements d'outre-mer (Martinique - 1 %, Guadeloupe 3 %, La Réunion - 4 %).

La baisse importante de l'écart de prix entre la métropole et la Polynésie française dans la division Transports entre 2010 et 2016 est fortement liée aux prix des carburants et au coût de l'entretien des véhicules devenus plus favorables en Polynésie française qu'en métropole. La baisse de l'écart de prix depuis 2010 des transports collectifs en Polynésie française par rapport à la métropole contribue également à cette diminution.

Le transport aérien

Dans le cadre de la comparaison DOM - Métropole, l'INSEE considère que le prix d'un déplacement des DOM vers la métropole est le même que celui d'un déplacement de la métropole vers les DOM. L'éloignement à la métropole, le morcellement et l'isolement général de la Polynésie, font du transport aérien un poste sensible en Polynésie française. Ainsi, une méthodologie particulière est développée pour comparer le coût des déplacements depuis la métropole vers des destinations importantes avec le coût des destinations depuis la Polynésie française. Pour la métropole, 43 destinations à l'international sont sélectionnées dont les 15 plus fréquemment utilisées, ainsi que les 11 plus fortes destinations nationales. Environ 5 000 relevés sur ce seul poste sont effectués pour les déplacements internationaux et 320 pour les déplacements nationaux par l'ISPF. Ces relevés croisent des périodes de départs différentes dans le mois de mars et des durées de séjours elles aussi différentes.

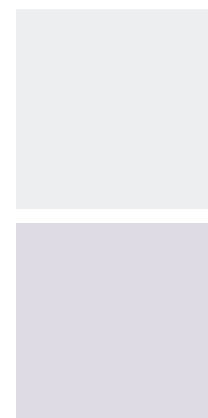
Pour chaque destination, sont relevés la distance et le prix. Les destinations sont classées en trois lots tant du côté métropolitain que du côté polynésien, ces trois lots correspondant à des cercles de distances. Pour chaque lot et chaque source (métropole et Polynésie française) et chaque type de déplacement (intérieur ou international), est calculé un prix moyen par km parcouru. De ces prix moyens unitaires découle l'estimation des parités. Pour la métropole, ont également été pris en considération sur les déplacements nationaux, les prix des déplacements en TGV et en INTERCITY. Plusieurs simulations ont été réalisées : avec ou sans partition par lot, avec prix moyens globaux, avec prix moyens kilométriques. **Les résultats diffèrent de manière très peu significative.**

Une simulation est également réalisée uniquement sur la base des destinations internationales au départ de la métropole dont les distances orthodromiques se situent dans un intervalle constitué des distances minimale et maximale au départ de Papeete. Dans cette simulation, on a considéré et le prix kilométrique et le prix absolu. Par cette dernière méthode, l'écart de prix entre la Polynésie française et la métropole est considérablement diminué par rapport aux autres méthodes.

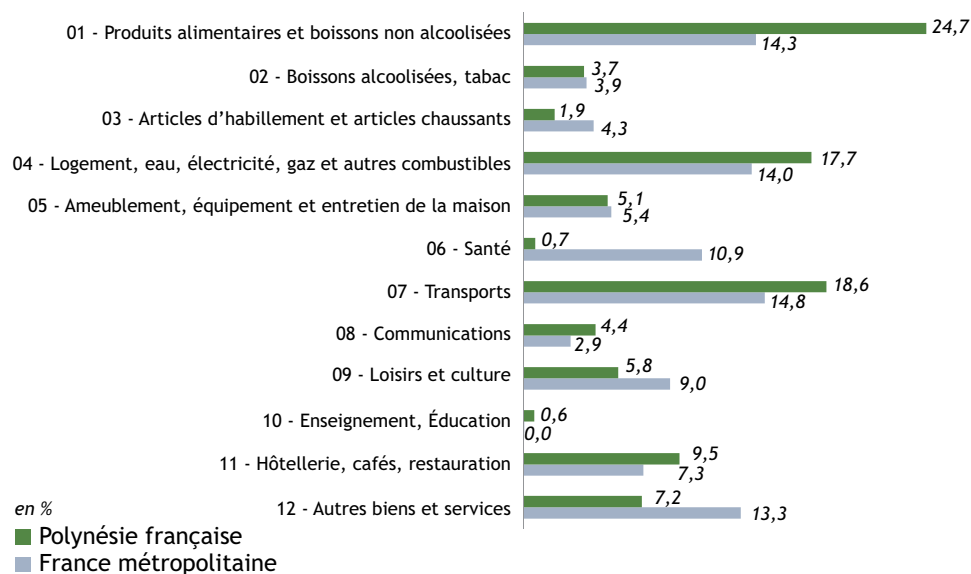
Dès le départ, la méthodologie des lots avait été fixée comme méthode de comparaison spatiale. Les autres simulations réalisées ont permis de mesurer la sensibilité des résultats globaux aux choix méthodologiques.

DES STRUCTURES DE CONSOMMATION TRÈS DIFFÉRENTES

L'écart le plus significatif de la structure de consommation concerne les produits alimentaires et boissons non alcoolisées qui représentent près du quart du budget des ménages polynésiens alors qu'il concentre moins de 15 % du budget des ménages métropolitains. En revanche, ces derniers consacrent une part plus significative de leur budget dans la santé. Ceci s'explique par un taux global de remboursement moindre en métropole et une proportion de médecins déconventionnés très supérieure à celle de la Polynésie française.



Graph.3 - STRUCTURES DE CONSOMMATION EN POLYNÉSIE FRANÇAISE ET EN FRANCE MÉTROPOLITAINE



Sources : Insee - ISPF.

Par ailleurs, les ménages métropolitains consacrent près de 10 % de leur budget aux loisirs et à la culture, alors qu'en Polynésie française, ce poste budgétaire représente à peine 6 %. Les divisions « Transports » et « Logement » qui ont de fortes pondérations tant en métropole qu'en Polynésie française, occupent une part plus conséquente dans les dépenses des ménages polynésiens.

Le décalage important de la part des dépenses « Autres biens et services » repose avant tout sur un effet prix qui transparaît immédiatement dans les résultats de la comparaison spatiale. Les prix des assurances sont plus élevés en Polynésie française qu'en France métropolitaine, d'où un poids dans la consommation plus important pour les ménages polynésiens.

L'observation des écarts sur les postes de dépenses à un niveau plus fin confirme des différences dans les modes de vie. À dépense totale identique, un polynésien dépenserait près de deux fois plus qu'un métropolitain dans l'alimentaire, les boissons alcoolisées et les services de restauration et notamment quatre fois plus dans les produits de la mer.

À budget égal, il dépenserait plus de deux fois plus qu'un métropolitain dans l'achat de son véhicule, en revanche, il consacrerait deux fois moins qu'un métropolitain pour l'entretenir. Cependant, un métropolitain dépenserait près de trois fois plus qu'un polynésien pour se vêtir et se chausser.

La part du budget allouée par un polynésien aux équipements et aux services de téléphonie et d'internet serait dix fois plus forte que celle d'un métropolitain, expliqué en grande partie par des différences de prix.

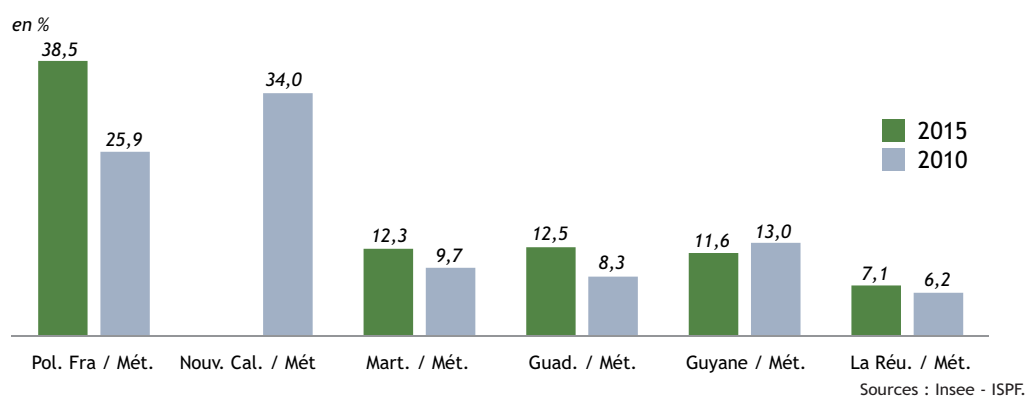
Compte tenu du contexte géographique, un polynésien consacrerait trois fois plus qu'un métropolitain dans les services de transport et notamment sept fois plus dans le transport aérien. Un métropolitain consacre une part deux fois moindre de son budget à l'électricité qu'un polynésien, essentiellement en raison d'un fort différentiel de prix du kW/h.

DES RÉSULTATS COMPARABLES À CEUX DE 2010

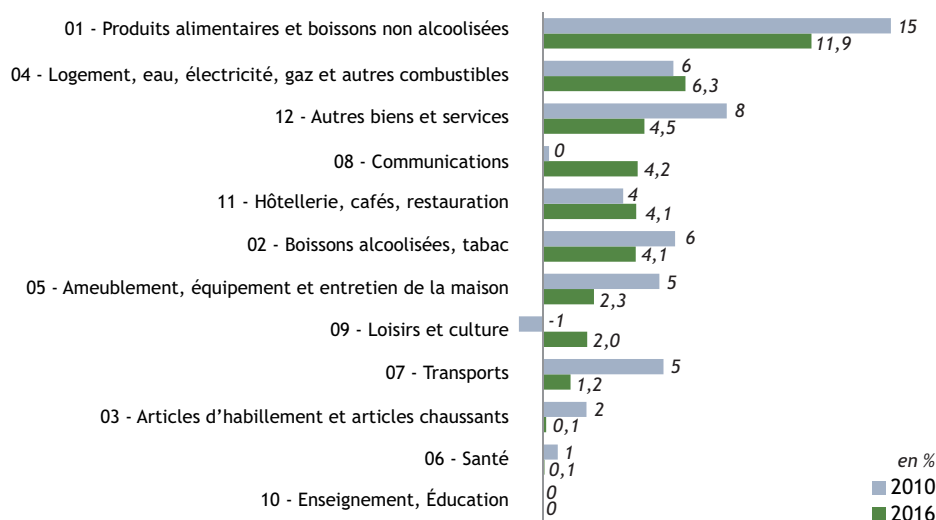
En 2016, comme en 2010, le calcul de l'indice synthétique de Fisher montre que les prix sont plus élevés dans les collectivités d'outre-mer qu'en métropole et la Polynésie française se situe à un niveau plus haut que les départements d'outre-mer². L'importance des frais d'approche et de transport en Polynésie française (environ 15 % de la valeur CAF des produits importés) d'une part et le caractère essentiellement indirect de sa fiscalité, d'autre part, expliquent ces différences. En effet, lorsque la fiscalité est indirecte, les prix s'accroissent de droits et taxes (TVA, droits de douanes, impôts sur les sociétés, etc.), environ 45 % de la fiscalité en Polynésie française).

Depuis 2010, le classement des territoires d'Outre-Mer selon la cherté de la vie a évolué. Après la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, c'est en Guyane que les prix étaient globalement les plus élevés. En 2015, le troisième plus fort écart de prix s'observe en Martinique, puis en Guyane. Par ailleurs, en 2015, l'écart entre la Polynésie française et les Départements d'Outre-Mer (DOM) est plus important qu'en 2010.

Graph.4 - RÉSULTATS COMPARÉS DES INDICES SYNTHÉTIQUES DE FISHER ENTRE 2010 ET 2015 POUR LES DIFFÉRENTS TERRITOIRES ULTRA-MARINS ET LA MÉTROPOLE



Graph.5 - CONTRIBUTIONS* À LA VARIATION DES INDICES SYNTHÉTIQUES ENTRE 2010 ET 2016



* : les calculs concernant les contributions sont réalisés par l'ISPF.

Sources : Insee - ISPF.

² : les résultats néo-calédoniens ne sont pas encore connus.

En Polynésie française, la hiérarchie des contributions à ces écarts de prix s'est également modifiée entre 2010 et 2016. Si l'alimentaire reste la plus forte contribution, celles des transports, des boissons alcoolisées et des tabacs ainsi que des autres biens et services sont plus faibles. En revanche, celles des communications, des loisirs et de la culture ainsi que de l'hôtellerie, café restauration ont progressé. L'amélioration de la prise en compte des effets qualité sur le poste des communications explique une partie de l'évolution.

L'ÉVOLUTION DEPUIS 2010 NE S'EXPLIQUE PAS SEULEMENT PAR L'INFLATION

En 2010, les prix étaient plus élevés en Polynésie française que dans les DOM, mais inférieurs à ceux de Nouvelle-Calédonie. Le point commun à l'ensemble de l'outre-mer français était une forte contribution de l'alimentaire aux écarts de prix, une caractéristique qui renforce le sentiment de vie chère en raison de la quotidienneté des achats.

Perception de la vie chère

Plus un achat est effectué régulièrement, plus le consommateur est sensible aux évolutions de son prix. Les achats les plus fréquents concernent l'alimentaire, quelle que soit la zone géographique où l'on se trouve. C'est pourquoi, l'évolution des prix des produits de l'alimentation sert souvent de prisme pour la perception de l'écart global des prix.

La comparaison spatiale de 2016 montre qu'un métropolitain qui souhaiterait consommer en Polynésie française les mêmes produits alimentaires qu'en métropole devrait augmenter son budget de 80 % (75 % en 2010). De même pour les touristes qui voyagent en Polynésie française, ils ressentiront l'impact des prix à travers ceux des produits alimentaires sans se référer à d'autres produits ou services comme les prix de l'éducation ou de la santé.

En outre, plus les revenus d'un ménage augmentent, plus la part de leur dépense en alimentation diminue (25 % en moyenne, 30 % pour un ménage dont le chef de ménage est ouvrier). Ainsi la perception de la vie chère est plus forte chez les ménages à plus bas revenus. Par ailleurs, l'évolution de l'indice ouvrier en Polynésie française montre que le renforcement de la vie chère pour les ménages à bas revenus est réel. Contrairement à l'indice général qui baisse, l'indice ouvrier progresse, essentiellement en lien avec la hausse des prix des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées.

Tab.3 - RÉSULTATS DE LA COMPARAISON SPATIALE DE 2010

Territoire ultra-marin	Indice	Résultat en %
Polynésie française	Polynésie française / Métropole (1)	51
	Métropole / Polynésie française (2)	-5
Nouvelle-Calédonie	Nouvelle-Calédonie / Métropole (1)	49
	Métropole / Nouvelle-Calédonie (2)	-17
Martinique	Martinique / Métropole (1)	17
	Métropole / Martinique (2)	-3
Guadeloupe	Guadeloupe / Métropole (1)	15
	Métropole / Guadeloupe (2)	-8
Guyane	Guyane / Métropole (1)	20
	Métropole / Guyane (2)	-6
La Réunion	La Réunion / Métropole (1)	12
	Métropole / La Réunion (2)	0

(1) Panier de consommation métropolitain et prix ultra-marins
 (2) Panier de consommation ultra-marin et prix métropolitains

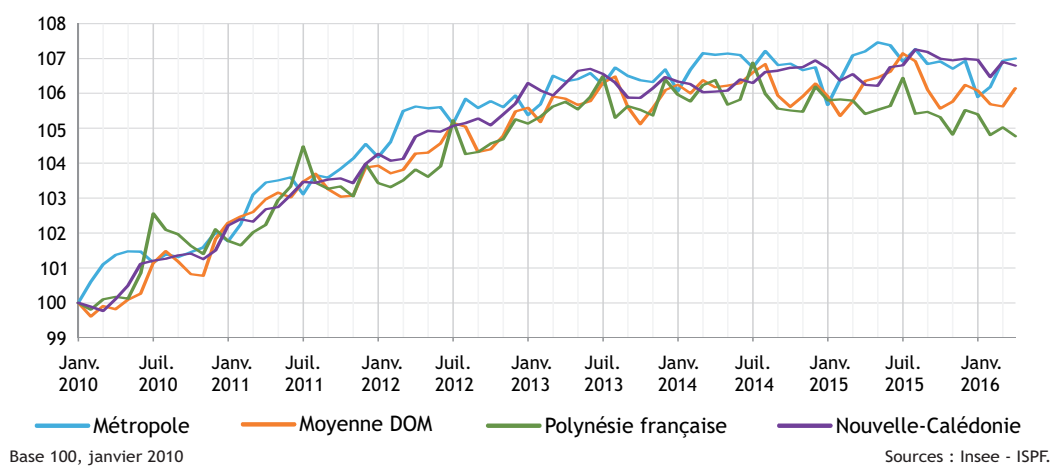
Sources : Insee - ISPF.

UNE INFLATION GLOBALEMENT COMPARABLE EN MÉTROPOLE ET DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER...

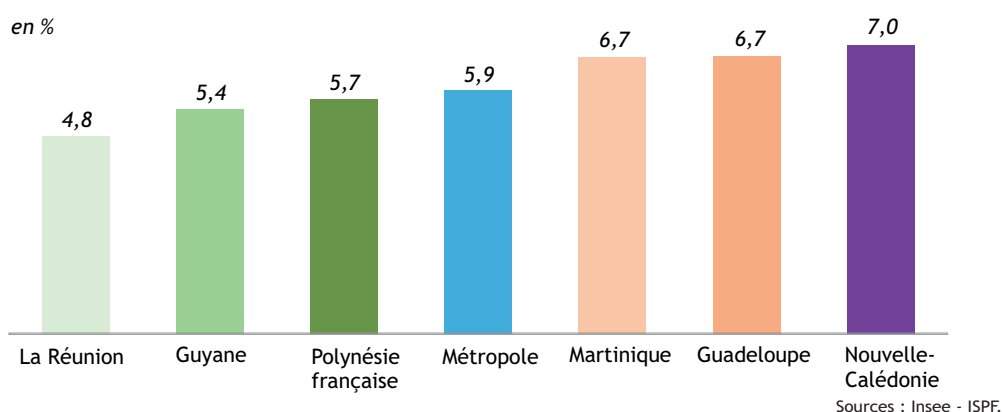
Depuis mars 2010, l'inflation est relativement voisine dans l'ensemble des territoires, même si en Polynésie française elle diminue plus fortement sur les dernières années.

Dans les DOM et en métropole, les principales divisions contribuant à la hausse entre mars 2010 et mars 2015 sont par ordre décroissant, les transports, les produits alimentaires et boissons non alcoolisées et le logement. En Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, les mêmes divisions contribuent essentiellement à l'inflation, mais les produits alimentaires et boissons non alcoolisées davantage que les transports.

Graph.6 - ÉVOLUTION DES INDICES DE PRIX ENTRE LES DEUX COMPARAISONS SPATIALES



Graph.7 - INFLATION GLOBALE ENTRE 2010 ET 2015 POUR LES DIFFÉRENTS TERRITOIRES ULTRA-MARINS ET LA MÉTROPOLE

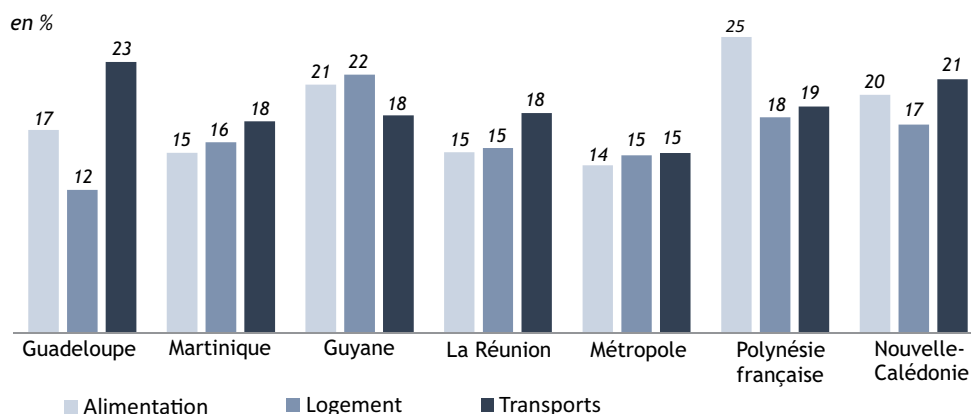


... MAIS DES STRUCTURES DE CONSOMMATION TRÈS DIFFÉRENTES D'UN TERRITOIRE À UN AUTRE, ...

Les trois plus importants postes budgétaires, quel que soit le territoire, sont l'alimentation, le logement et les transports. Mais d'un territoire à l'autre, ce n'est pas toujours le même qui

domine la consommation des ménages. Ainsi, les transports occupent une place prépondérante dans tous les territoires sauf en Guyane et en Polynésie française. La Polynésie française est le seul territoire où les dépenses alimentaires sont prépondérantes et représentent le quart de la dépense des ménages. Les dépenses associées au logement pèsent pour environ 15 % de la dépense totale des ménages, excepté en Guyane où il s'agit du plus important poste budgétaire (22 %). Entre 2010 et 2015 (même 2016), ces structures de consommation ont peu évolué.

Graph.8 - POIDS DES TROIS PRINCIPALES DIVISIONS DE LA COICOP PAR TERRITOIRE

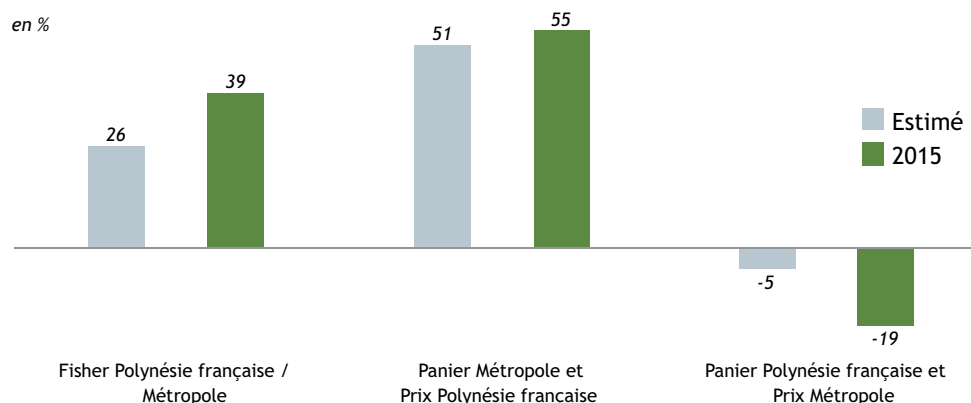


Sources : Insee - ISPF.

... QUI ONT UN IMPACT SUR LES ÉVOLUTIONS D'ÉCART DE PRIX AUXQUELS LES MÉNAGES FONT FACE

À partir de l'inflation en Polynésie française et en Métropole, on peut tenter d'appréhender l'évolution des écarts de prix sur la période 2010-2016. Sur cette période, les structures de consommation évoluant peu et l'inflation générale des prix étant similaire, les estimations obtenues au niveau global sur l'indice de FISHER devraient être relativement satisfaisantes. Or, elles ne le sont pas.

Graph.9 - INDICES ESTIMÉS ET MESURÉS



Sources : Insee - ISPF.

Les écarts d'estimation pour la Polynésie française s'expliquent par une évolution différente des prix de certains postes de dépenses au niveau détaillé. Par exemple, depuis 2010, les prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées (01)³ ont progressé de 5 % en métropole alors qu'ils se sont accrus de 17 % en Polynésie française sur la même période. Inversement, les prix des articles d'habillement et articles chaussants (03) ont augmenté en métropole (+ 5 %) alors qu'ils sont en repli de 25 % en Polynésie française. Les plus fortes mesures fiscales sur les alcools et les tabacs (02)⁴ adoptées en métropole ont participé à la progression de 20 % des prix de ces articles en métropole (l'augmentation est de 11 % en Polynésie française). Ces différentiels d'inflations expliquent pour partie les décalages entre les valeurs estimées et les valeurs mesurées, notamment l'alimentaire qui est associé à une très forte pondération en Polynésie française.

Dès lors, les estimations des différentiels de coût sont de qualité hétérogène entre les deux configurations (métropolitain et prix polynésien versus polynésien et prix métropolitains). L'estimation pour le métropolitain consommant aux prix polynésiens est relativement satisfaisante. En revanche, celle pour le consommateur polynésien confronté aux prix métropolitains sous-estime l'économie faite par ce dernier sur son budget.

Graph. 10 - ÉCARTS D'INFLATIONS ENTRE LA MÉTROPOLE ET LA POLYNÉSIE FRANÇAISE



01 - Produits alimentaires et boissons non alcoolisées ; 02 - Boissons alcoolisées, tabac ; 03 - Articles d'habillement et articles chaussants ; 04 - Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles ; 05 - Ameublement, équipement et entretien de la maison ; 06 - Santé ; 07 - Transports ; 08 - Communications ; 09 - Loisirs et culture ; 10 - Enseignement, Education ; 11 - Hôtellerie, cafés, restauration ; 12 - Autres biens et services.

Sources : Insee - ISPF.

3 : voir graphique 10.
4 : voir également graphique 10.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

UNE MÉTHODOLOGIE CONFORME AUX STANDARDS INTERNATIONAUX

L'étude réalisée par l'ISPF qui utilise des données de l'Insee s'inscrit dans le suivi de l'évolution des écarts de prix entre la France métropolitaine et l'outre-mer français. Les résultats pour les Départements d'Outre-Mer ont été publiés en avril 2016 (cf l'Insee première n° 1589), ils s'appuient sur une collecte réalisée en mars 2015. L'étude réalisée en Polynésie française s'appuie sur une collecte réalisée en mars 2016 et une actualisation des prix métropolitains. L'ensemble des résultats a également été ramené au niveau de mars 2015 pour permettre une comparaison avec les départements d'outre-mer.

L'étude repose sur le suivi de 485 variétés dont les prix moyens sont estimés par plus de 5 000 relevés effectués sur l'ensemble de Tahiti-Moorea sur un échantillon de points de vente représentatif de la consommation des ménages. La méthodologie utilisée pour l'étude est celle qui sert de référence sur le plan international pour ce type de travaux. Elle consiste à comparer sur deux territoires un même panier de produits représentatifs de la consommation des ménages. Les calculs sont faits sur la base d'une structure de consommation métropolitaine puis d'une structure de consommation polynésienne ce qui permet d'atténuer les différences de mode de vie entre la France métropolitaine et la Polynésie française. La comparaison porte alors sur de purs écarts de prix et ne prend pas en compte la notion de pouvoir d'achat qui renvoie à la notion de revenu disponible. Cette approche nécessiterait des informations sur les revenus des ménages et leurs contributions fiscales et sociales.

Dans cette étude, la structure de consommation des ménages polynésiens est mesurée grâce aux résultats de l'Enquête Budget des Famille (EBF) de 2001, les résultats de l'EBF de 2015 n'étant pas encore connus. Un travail d'actualisation de cette comparaison spatiale de prix sera mené dès connaissance des résultats de l'EBF 2015.

UN PÉRIMÈTRE QUI COUVRE L'ENSEMBLE DE LA CONSOMMATION DES MÉNAGES

La comparaison porte sur l'ensemble des biens et services marchands consommés sur le territoire national par les ménages. Toutefois, certains produits pas ou peu consommés en Polynésie française n'ont pas été pris en compte (le fioul domestique, le gaz de ville et les transports en métro pour donner des exemples flagrants). Les prix retenus sont ceux affichés, hors soldes et promotions. Pour les biens et services pour lesquels la dépense effective des ménages leur est partiellement remboursée sous forme de prestation sociale (soins médicaux, produits pharmaceutiques, loyers subventionnés, etc.), le prix brut avant remboursement a été retenu, comme c'est le cas pour l'indice des prix à la consommation.

Le but est de comparer, entre la métropole et la Polynésie, les prix d'un même panier de produits, ou du moins de produits aussi proches que possible d'un territoire à l'autre. Le choix des biens et services retenus résulte d'un compromis entre homogénéité (afin d'assurer la comparabilité entre territoires) et représentativité (afin de retenir les produits les plus consommés). Ainsi, 485 familles de biens et services très précisément définies, appelées « variétés », ont-elles été sélectionnées (400 en 2010). Par ailleurs, des tarifs ont été collectés directement auprès d'organismes privés ou publics. Les relevés ont été effectués sur Tahiti et Moorea, auprès de tous les types de points de vente (hypermarchés, supermarchés, commerces de proximité, prestataires de services, magasins spécialisés, etc.). Compte tenu de la taille des échantillons, les résultats ne sont pas assez représentatifs au niveau détaillé des produits pour être publiés. Seuls les résultats pour les grandes fonctions de consommation sont rendus disponibles.

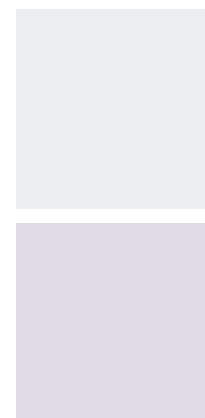
Les rapports de prix moyens Polynésie / France métropolitaine (respectivement France métropolitaine / Polynésie) pour les différentes familles de biens et services sont agrégés au moyen des pondérations reflétant les structures de consommation des ménages en métropole, respectivement en Polynésie française. On obtient ainsi à chaque fois deux indices de rapport de prix, « Polynésie / France métropolitaine » (PF) et « France métropolitaine / Polynésie » (ME), reflétant une vision métropolitaine et une vision polynésienne. Les indices « PF » et « ME » ne sont pas inverses l'un de l'autre puisqu'ils résultent de l'agrégation de rapports de prix de plusieurs variétés, qui plus est avec des pondérations différentes. Selon l'usage international en matière de comparaison de prix, un indice de type FISHER, moyenne géométrique de « PF » et de l'inverse de « ME » va donner une mesure synthétique et symétrique de la différence de niveau de prix entre les deux territoires. Soit mathématiquement :

$$F = \sqrt{\frac{PF}{ME}}$$

Ce coefficient tient ainsi compte à la fois de la structure de consommation observée en France métropolitaine et de celle observée sur le territoire. Ainsi, pour la Polynésie et pour l'ensemble de la consommation (tableau 1), on a un indice « PF » = 1,55 (soit un écart de + 55 %), un indice « ME » = 0,81 (soit un écart de - 19 %) et un indice F = 1,39 (soit un écart synthétique de + 39 %). Les indices « PF » et « ME » sont en fait des indices de LASPEYRES des écarts de prix. Ne prenant pas en compte les éventuelles substitutions possibles entre produits, ils ont tendance à surestimer les écarts de prix entre territoires. Aussi, du fait que les prix sont généralement plus élevés en Polynésie française qu'en France métropolitaine, l'indice « PF » qui consiste à passer de la France métropolitaine à la Polynésie française à partir du panier métropolitain va-t-il surestimer l'écart (positif) global du fait que ce panier ne sera pas optimal compte tenu du système de prix local. Il en est de même pour l'indice « ME » qui fait passer de la Polynésie française à la France métropolitaine : toutefois, l'écart étant cette fois négatif (les prix étant comparativement moins élevés en France métropolitaine), il sera sous-estimé. En définitive, du fait que les prix sont plus élevés en Polynésie française, on devrait bien avoir « PF » > 1 / « ME ».

BIBLIOGRAPHIE

- « Comparaison des prix entre les DOM et la métropole », Insee Première n° 1304, juillet 2010 ;
- « Comparaison des prix entre la Polynésie française et la France métropolitaine en mars 2010 », publication CEROM, octobre 2010 ;
- « Comparaison des prix entre la Nouvelle-Calédonie et la métropole », Synthèses CEROM, octobre 2012 ;
- « Methodological Manual on Purchasing Power Parities », Eurostat methodologies and working papers, 2012 ;
- « En 2015, les prix dans les DOM restent plus élevés qu'en métropole », Insee Première n° 1589, avril 2016.



La Polynésie française 39 % plus chère que la métropole

En mars 2016, les prix à la consommation sont 39 % plus élevés en Polynésie française qu'en France métropolitaine, un écart supérieur à celui de 2010 (+ 26 %).

Pour un ménage métropolitain s'installant sur le territoire polynésien sans modifier ses habitudes de consommation, les prix lui apparaîtront 55 % plus élevés qu'en métropole (51 % en 2010). Ces écarts de prix s'expliquent essentiellement par la cherté des produits alimentaires et du logement. Cette comparaison géographique des prix de biens et services est fondée sur la comparaison du coût d'un panier de consommation de référence.■

+ 55 %

c'est l'écart de prix auquel fait face un métropolitain gardant ses habitudes de consommation en Polynésie française.

TOUTES LES STATISTIQUES SONT DISPONIBLES SUR WWW.ISPF.PF

